



## PRECONISATIONS du CRPA Occitanie à destination de la DREETS Occitanie

Les propositions ci-dessous sont issues des travaux réalisés lors de la plénière CRPA du 17 Juin 2025 à Béziers qui avait pour thème  
« Les consommations en structures : en parler, cohabiter, encadrer, accompagner... »

⇒ Les consommations en structures d'accueil, d'hébergement et de logement adapté :  
**CE QUI POSE PROBLEME**

### Les enjeux du collectif et du vivre ensemble

- **Les impacts négatifs potentiels des consommations dans le cadre de la cohabitation de différents publics** (consommateurs/no-consommateurs, notamment en cas de présence d'enfant, de personnes fragiles psychologiquement), **sur un lieu de vie commun** (collectif d'hébergement, colocation...) en termes de :
  - ✓ **sécurité** (ex : risque incendie, de comportements violents/agressifs, dégradations, vols, trafics), renforcé en cas de présence d'enfants ;
  - ✓ **nuisances sonores** (festivités, tapage diurne/nocturne...)
  - ✓ **effets d'entraînement** (entraîner d'autre à consommer, risque de rechute pour des personnes en sevrage, ....)
- **L'existence de règles différentes selon les structures et les types de structures** (collectif ou diffus), quel que soit le type de consommation (tabac, vapoteuse, alcool, drogues...) : de l'interdiction totale à l'autorisation dans les espaces individuels/privatifs, et une application inégale des sanctions en cas de manquement au règlement

### Une prise en compte insuffisante des questions d'addiction dans l'accompagnement et le fonctionnement des structures

- **Les risques liés à une interdiction totale des consommations en structure pour les personnes en situation d'addiction (c'est une pathologie) en matière :**
  - ✓ **de santé** (surconsommation avant l'entrée en structure, sevrage imposé...),
  - ✓ **d'exposition à des dangers extérieurs** (violences, contrôle de police..)

« Devoir consommer dehors est insécurisant : il peut y avoir des contrôles de police, on risque une amende ou pire, y'a les violences... c'est source de danger »

  - ✓ **de non prise en compte de cette problématique** dans l'accompagnement (sujet tabou)

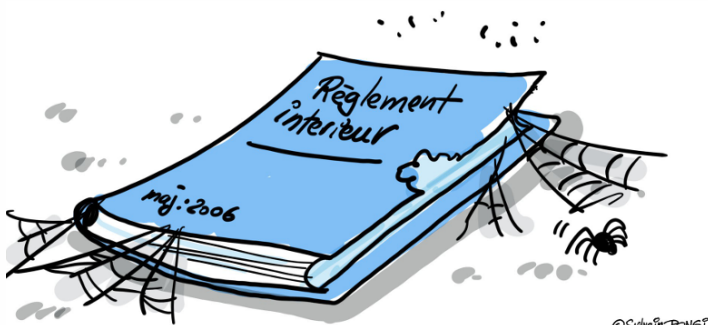
« En parler c'est le début du soin »
- **La stigmatisation et les jugements de valeurs vis-à-vis des personnes en situation d'addiction.**
- **L'absence de suivi et d'accompagnement sur les addictions en hébergement.**

## ⇒ COMMENT AMELIORER LA PRISE EN COMPTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSOMMATIONS EN STRUCTURE ?

### Au niveau du règlement de fonctionnement

- **Elaborer le règlement de fonctionnement avec les personnes concernées**, qui intègre une « **charte du bien vivre ensemble** » afin de favoriser l'adaptation, la compréhension et l'acceptation des règles par tous. Pour cela il convient de :
  - mobiliser les instances de participation collectives mais aussi des moyens d'expression individuel anonyme ;
  - avoir recours à des anciens hébergés ou pair-aidant (avec une expérience des consommations) pour faciliter la parole.
- **Elaborer une grille d'évaluation des situations problématiques et des sanctions associées** (avoir un cadre clair et partagé)
- **Sanctionner les comportements problématiques** (agressivité, violences,...) plutôt que les consommations.

Revoir le règlement de fonctionnement ne suffit pas, d'autres conditions doivent être remplies, notamment en matière d'accompagnement.



Pour commencer, le mettre à jour régulièrement !

### Au niveau de l'accompagnement

- **Sensibiliser / former l'ensemble du personnel** (cadres, intervenants sociaux, veilleurs, agent d'entretien...), bénévoles, stagiaires sur la question des addictions et les acteurs spécialisés
- **Encourager les postures professionnelles qui privilégient : l'écoute**, la création de lien de **confiance**, le soutien à **l'expression des émotions**, le **communication non violente (CNV)**, l'identification des limites de chacun à ne pas dépasser
- **Adapter l'accompagnement aux besoins et développer la prévention par :**
  - ✓ **un renforcement de l'intervention de professionnels de santé** en structure (psychologue, infirmier...) :
    - Au sein même des équipes ;
    - Via des permanences (ex : développer et pérenniser la mesure 9 des assises de la santé mentale et de la psychiatrie – poste de psychologue dans les structures d'accueil et d'hébergement) ;
    - Via le développement de partenariat avec des structures spécialisées.
  - ✓ La mise en place de groupes de parole
- **Informier et orienter vers les partenaires compétents**
- **Développer de l'offre de soin** sur les territoires (avoir des relais possible)
- **Développer des activités manuelles, socio-culturelles**, notamment les week-end et jours fériés, pour permettre aux personnes de s'occuper, sortir de l'isolement, éviter de consommer, « se défouler la tête ».